

Hervé Floc'h
Responsable de l'antenne du Finistère

à

Madame la Directrice Académique
DSDEN
1 Boulevard du Finistère
CS 45 033
29558 Quimper Cedex 9

Brest, le 07/06/17

objet : ajout d'un point à l'ordre du jour de la CAPD du 20 juin 2017

Madame la Directrice Académique,

Ainsi que vous vous le rappelez sans doute, lors de la CAPD du 18 mai dernier, le Sgen-CFDT vous avait interpellée au sujet des temps partiels, vous interrogeant sur les suites que vous entendiez donner aux demandes des enseignants des écoles du Finistère.

Si les élu.e.s CAPD du Sgen-CFDT bien compris que vous aviez reçu des consignes afin de ne pas mettre le département en difficulté, les jours derniers nous laissent inquiets sur le devenir de ces temps partiels.

En effet, plusieurs collègues nous ont contactés au sujet d'entretiens téléphoniques avec leur IEN, qui les informait, pour l'année scolaire prochaine, d'un aménagement de leur quotité de temps partiel, différente de celle sollicitée. Dans plusieurs cas, il s'agit de collègues qui sont à temps partiel depuis plusieurs années.

Si ces intentions étaient confirmées, il nous paraîtrait contraire à l'intérêt du service de contraindre ces collègues à renoncer à leur temps partiel. En effet, l'organisation souhaitée par ces collègues leur permet de mener à bien leurs missions sans rencontrer pour le moment de difficulté particulière. Nous craignons qu'un aménagement à la hausse de leur temps partiel n'affecte rapidement leur santé et au-delà, n'ait un impact négatif sur l'organisation des remplacements dans notre département, déjà bien mis à mal cette année scolaire encore.

Nous souhaitons qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la CAPD du 20 juin afin d'échanger sur cette question à l'aune des éléments qui ont pu évoluer depuis le 18 mai.

Vous remerciant par avance de bien vouloir accéder à notre demande, je vous prie de croire, Madame la Directrice Académique, à notre profond attachement au service public d'éducation.

Pour les élu.e.s CAPD du Sgen-CFDT,

Hervé Floc'h